

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur COTUNACE

Siège social : 14, Rue Borjine -1073 Monplaisir –Tunis

La Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur « COTUNACE » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 31 Mai 2021. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr Tijani CHAABANE et Mr Abdellatif ABBAS.

BILAN - ACTIFS

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 décembre 2020			31 décembre 2019
		Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
ACTIFS					
Actifs incorporels	4	-321 216	416 632	95 416	102 937
Logiciels		674 951	-579 534	95 416	102 937
Goodwill négatif		-996 166	996 166	0	0
Actifs corporels d'exploitation	4	1 742 789	-1 525 978	216 811	290 622
Placements :	4	160 886 778	-3 020 550	157 866 228	143 671 889
Terrains et constructions	4	16 368 521	-2 216 371	14 152 149	289 213
Autres placements financiers	5	144 518 257	-804 178	143 714 079	143 382 676
Part des réassureurs dans les provisions techniques	6	14 674 271		14 674 271	12 319 606
Créances :		57 084 840	-17 459 075	39 625 765	33 856 511
Créances nées d'opérations d'assurance directe	7	47 566 015	-17 459 075	30 106 940	28 881 834
Créances nées d'opérations de réassurance	8	7 643 889	-	7 643 889	4 608 450
Autres créances	9	1 874 936	-	1 874 936	366 227
Autres éléments d'actifs :		8 181 015	-	8 181 015	9 587 275
Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse	10	7 232 878	-	7 232 878	8 787 590
Comptes de régularisation Actif	11	948 137	-	948 137	799 685
TOTAL DES ACTIFS		242 248 477	-21 588 971	220 659 507	199 828 839

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

BILAN - CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 décembre 2020	31 décembre 2019
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		26 500 000	26 500 000
Réserves		17 503 071	12 660 435
Autres capitaux propres			
Résultats reportés		22 333	22 306
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	12	44 025 404	39 182 741
Résultat de l'exercice		5 969 152	5 001 203
Total des capitaux propres avant affectation	12	49 994 556	44 183 944
PASSIFS			
provisions pour autres risques et charges		92 474	274 672
Provisions techniques brutes	13	29 837 830	28 324 569
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	14	13 741 255	11 537 315
Autres dettes :		37 646 690	34 133 020
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	15	3 422 387	3 241 037
Dettes nées d'opérations de réassurance	16	30 117 328	25 746 742
Autres dettes	17	4 106 975	5 145 241
Ressources spéciales	18	88 814 348	80 851 616
Autres passifs :		532 354	523 704
Comptes de régularisation Passif		532 354	523 704
Total des passifs		170 664 951	155 644 895
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		220 659 507	199 828 839

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Opérations brutes 2020	Cessions 2020	Opérations nettes 2020	Opérations nettes 2019
PRODUITS TECHNIQUES					
Primes acquises :		12 699 734	-8 520 028	4 179 706	6 241 287
Primes émises et acceptées	19	12 165 255	-8 238 378	3 926 877	6 314 523
Variation de la provision pour primes non acquises	20	534 479	-281 650	252 829	-73 236
Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	21	3 852 766	-	3 852 766	3 089 653
Autres produits techniques	22	909 047	-	909 047	1 119 858
CHARGES TECHNIQUES					
Charges de sinistres :	23	-10 609 148	7 024 107	-3 585 041	130 044
Montants payés		-6 481 263	4 572 579	-1 908 684	-983 167
Montants sinistres payés		-6 887 225	4 729 326	-2 157 899	-1 112 402
Montants sinistres récupérés		405 962	-156 747	249 214	129 235
Variation de la provision pour sinistres		-4 127 885	2 451 528	-1 676 357	1 113 211
Variation des autres provisions techniques		-	-	-	
Participation bénéficiaire et ristourne	23-1	-302 930	184 788	-118 143	-163 533
Frais d'exploitation :		-2 796 417	2 227 348	-569 070	-262 139
Frais d'acquisition	24	-1 596 335	-	-1 596 335	-1 626 239
Variation du montant des frais d'acquisition reportés	11	-21 289	-	-21 289	31 910
Frais d'administration	24	-1 178 794	-	-1 178 794	-1 341 162
Commissions reçues des réassureurs	25	0	2 227 348	2 227 348	2 673 352
Autres charges techniques	24	-3 220 864	-	-3 220 864	-2 254 173
Variation de la provision pour équilibrage	13--3	2 383 075	-	2 383 075	-3 584 575
RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE		2 915 262	916 215	3 831 477	4 316 421

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
PRODUITS NON TECHNIQUES			
Résultat technique de l'assurance non vie		3 831 477	4 316 421
Produits des placements (assurance non vie) :	26	10 234 332	8 401 917
Revenus des placements		10 027 798	8 401 917
Reprises de corrections de valeur sur placements		206 533	
Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance non vie	21	-3 852 766	-3 089 653
Autres produits non techniques	27	232 160	350 636
CHARGES NON TECHNIQUES			
Charges de placements (assurance non vie) :	28	-696 850	-1 038 199
Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt		-696 850	-1 038 199
Corrections de valeurs sur placements			
Autres charges non techniques		-3 129 080	-51 715
RESULTAT PROVENANT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS		6 619 272	8 889 408
Impôts sur les sociétés	29	-650 120	-3 888 205
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		5 969 152	5 001 203

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Montants exprimés en dinars)

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
Encaissements des primes reçues des assurés	12 584 855	12 613 065
Sommes versées pour paiement des sinistres	-4 294 236	-3 378 492
Sommes récupérées des sinistres commerciales	394 823	290 694
Décaissements pour les réassureurs	-95 887	-870 185
Encaissements des réassureurs	1 039 375	148 331
Règlement FGRE	-3 218	-2 061 777
Règlement FGFEAE	162 535	-416 824
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-9 402 785	-6 848 764
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-87 738 231	-63 072 746
Encaissements liés à la cession de placements financiers	93 356 715	57 662 423
Produits financiers reçus	6 350 930	6 584 125
Revenus des placements immobiliers	67 220	67 173
Autres mouvements - prêts sur fonds social		
Décaissements loyer au profit de la COTUNACE		
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	12 422 097	717 024
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-13 952 440	-310 315
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		33 698
Décaissements provenant de l'acquisition des titres de participation		
Flux de trésoreries provenant des activités d'investissements	-13 952 440	-276 617
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Dividendes et autres distributions	-58 750	-432 630
Augmentations/Diminutions des ressources spéciales (augmentation capital) FGFEAE		
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-58 750	-432 630
Ecart de change	34 382	-89 473
Variation de trésorerie	-1 554 712	-81 696
Trésorerie au début de l'exercice	8 787 590	8 869 286
Trésorerie à la clôture de l'exercice	7 232 878	8 787 590

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS
(Montants exprimés en dinars)

		Au 31 décembre 2020						Au 31 décembre 2019					
ENGAGEMENTS DONNES		EXPORT	LOCAL	FGRE	FGFEAE	CIAGI	ICIEC	EXPORT	LOCAL	FGRE	FGFEAE	CIAGI	ICIEC
GARANTIE CREDITS	Contrat Courant d'Affaires (CCA) :	288 306 571	509 790 255	222 314 509	-	0	0	401 603 067	623 750 351	113 869 265	-	0	0
A L'EXPORT	- Risque commercial :	288 306 571		143 840 569				401 603 067	623 750 351	112 694 783	-		
	- Risque non commercial			2 230 487						1 174 482	-		-
	- Local		509 790 255	76 243 453									
	Police Individuelle :	132 728		0	-	0	0	19 853 855		0	-	0	0
	- Risque commercial	132 728						19 853 855			-		
	- Risque non commercial							-			-		
	Contrat CAMEX (multirisques)	2 607 000		2 607 000	-			2 532 000		2 532 000	-		
	Sous-Total I	291 046 299	509 790 255	224 921 509	-	0	0	423 988 922	623 750 351	116 401 265	-	0	0
ENGAGEMENTS PAR	Cautionnements	6 378 029						6 889 529					
SIGNATURE	Cautions (carnets ATA)	1 176 618						4 007 175					
	Certificats de garantie avant expédition			2 250 000						6 289 000			
	Sous-Total II	7 554 647	-	2 250 000				10 896 704	-	6 289 000			
TOTAL GENERAL (I + II)		298 600 946	509 790 255	224 921 509	2 250 000	0	0	434 885 626	623 750 351	116 401 265	6 289 000	0	0

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE N°1 : PRESENTATION DE LA COTUNACE

La Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur « COTUNACE » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 8 septembre 1984 avec un capital de 26.500.000 Dinars Tunisiens (DT) divisé en 265.000 actions de 100 DT chacune.

L'activité de la COTUNACE consiste en l'assurance crédit couvrant des opérations d'exports et de ventes locales. Elle est régie par la loi n° 92-24 du 9 mars 1992, portant promulgation du code des assurances et les textes subséquents.

La branche d'assurance-crédit couvre les opérations de vente ainsi que les opérations connexes contre les pertes résultant de la réalisation des risques commerciaux et non commerciaux ou l'un de ces deux risques.

La COTUNACE est chargée également de la gestion de deux fonds de garantie :
le Fonds de Garantie des Risques à l'Exportation (FGRE), dont l'objet est de réassurer les risques non commerciaux, et à titre exceptionnel, les risques commerciaux relatifs aux opérations d'exportation qui comportent un intérêt essentiel pour l'économie nationale ;
le Fond de Garantie de Financement des Exportations avant Expédition (FGFEAE), créé en vertu de la loi n°99-95 du 6 décembre 1999 tel que modifiée et ayant comme vocation principale de garantir, à travers l'émission de certificat, aux banques le remboursement de crédits accordés aux PME afin de financer leurs opérations d'exportation.

Les conditions et les modalités de fonctionnement de ces deux fonds sont régies, respectivement, par le décret n°98-1690 du 31 août 1998 et le décret n°2000-23 du 3 janvier 2000 tel que modifié, ainsi que les conventions de gestion signées entre la Compagnie et le Ministère des Finances et les manuels opérationnels prévus à cet effet.

La structure du capital de la COTUNACE se présente, au 31/12/2020, comme suit :

Actionnaires	Nombre D'actions et de droits de vote	Montant en dinars	% du capital et des droits de vote
ETAT TUNISIEN	86 006	8 600 600	32.460%
CIAGI	61 433	6 143 300	23.180%
STB	25 544	2 554 400	9,64%
BNA	10 726	1 072 600	4,05%
ATTIJARI BANK	5 883	588 300	2,22%
UBCI	2 764	276 400	1,04%
TUNIS RE	17 292	1 729 200	6,53%
STAR	13 768	1 376 800	5,20%
ATRADIUS	10 376	1 037 600	3,920%
AMEN BANK	8 527	852 700	3,22%
COMAR	2 965	296 500	1.120%
ASTREE	7 372	737 200	2,78%
ATB	3 053	305 300	1,15%
GAT	7 808	780 800	2,95%
BH Assurance	1 482	148 200	0.560%
CHABCHOUB Souheila	1	100	0.000%
TOTAL	265 000	26 500 000	100%

NOTE N°2 : FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Les faits marquants de l'exercice 2020 se résument comme suit :

1. L'année 2020 a été marquée par la promulgation du décret-loi n° 2020-30 portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la prorogation du coronavirus « covid-19 » et notamment l'article 15 qui a prévu la création d'un mécanisme de garantie publique des exportations et des transactions commerciales.

Ce mécanisme prévoit la prise en charge par le Fonds de garantie des risques à l'export, la réassurance des risques commerciaux définis à l'article 105 du code des assurances et relatifs aux opérations d'exportations couvertes.

Le Fonds prend également en charge la réassurance des risques de non-paiement relatifs aux opérations de ventes à crédit sur le marché local et relatives au secteur agro-alimentaire, secteur vital qui a continué à provisionner le tunisien confiné.

Cette réassurance légale a concerné les couvertures octroyées à partir du 1er avril 2020, et ce, pour une période de six mois.

Une convention a été signée entre le Ministre des Finances et la Cotunace prévoyant les mesures et procédures pratiques d'application de l'article 15 du décret-loi susvisé.

2. Les primes émises ont atteint 12 165 255 DT en 2020 contre 15 782 293 DT en 2019, soit une diminution d'environ 22.9%.

3. La diminution de la provision d'équilibrage à 5 145 946 DT contre 7 529 022 DT en 2019, suite à une absorption d'un montant de 2 383 075 DT, ce qui a donné un résultat technique de 3 831 477 DT contre 4 316 421 DT en 2019, soit une diminution de 11.2%, et un résultat net de l'exercice de 5 969 152 DT, contre 5 001 203 DT en 2019, soit une évolution d'environ 19.3%.

4. Les sinistres payés s'élèvent en 2020 à 6 887 225 DT contre 3 612 593 DT en 2019. Les provisions pour sinistres à payer constatées au 31 décembre 2020 totalisent 20 202 102 DT contre 16 074 217 DT en 2019.

5. Une augmentation des placements (y compris les avoirs en banques, CCP, chèques et caisses) qui totalisent 165.9 MD en 2020 contre 153.5 MD en 2019, soit une évolution de 8.1%.

6. Une augmentation des produits financiers qui totalisent en 2020 environ 10.2 MD contre 8.4 MD en 2019, soit une augmentation d'environ 21%

**NOTE N°3 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES,
BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPECIFIQUES**

Les états financiers de la COTUNACE sont arrêtés au 31 décembre 2020 par référence aux normes comptables tunisiennes applicables au secteur des assurances, notamment celles promulguées par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 juin 2000 (NC 26 à 31) et qui traitent de la présentation des états financiers, de l'organisation comptable et du contrôle interne, des revenus, des provisions et charges techniques et des placements dans les entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

Ces états financiers comportent le bilan, l'état de résultat technique, l'état de résultat, l'état des engagements reçus et donnés, l'état de flux de trésorerie et les notes annexes qui en font partie intégrante.

Les bases de mesure et les principes comptables spécifiques utilisés pour l'établissement de ces états financiers se résument comme suit :

1. Actifs incorporels et corporels d'exploitation

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société sont comptabilisées initialement pour leur coût d'acquisition et sont ensuite amorties linéairement sur leur durée d'utilité estimée. Les taux d'amortissement retenus se présentent comme suit :

Logiciels	3 ans	33%
Constructions - immeubles	20 ans	5%
Matériel de transport	5 ans	20%
Mobilier et matériel de bureaux	5 ans	20%
Agencements, aménagements et installations	10 ans	10%
Matériel informatique	3 ans	33%

2. Placements

Les placements immobiliers et financiers de la COTUNACE sont initialement comptabilisés au coût (y compris le prix d'achat des droits de souscription et d'attribution nécessaires) ; les frais d'acquisition sont exclus et comptabilisés en charges de l'exercice. Ensuite, les placements immobiliers font l'objet d'un amortissement selon les règles définies ci-haut.

A la date de clôture, les placements immobiliers et les titres de participation sont évalués à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de la société émettrice.

A la même date et en plus des provisions pour dépréciation et des amortissements, il est procédé à la constitution d'une provision pour risque d'exigibilité, correspondant à la différence entre le montant global de la valeur de marché du placement et sa valeur comptable nette quant cette différence est négative. La valeur de marché est déterminée selon la catégorie du placement, par référence au prix de vente, au cours moyen pondéré des transactions du mois et à la valeur de remboursement.

Comptabilisation des revenus des placements

Les revenus des placements (dividendes, loyers et intérêts) sont constatés en produits dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés. Ainsi, les dividendes sont comptabilisés en produits sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société dans laquelle la participation est détenue, et les intérêts le sont lorsqu'ils sont courus. A la date de clôture de l'exercice, les revenus des immeubles loués perçus par anticipation sont constatés au passif parmi les produits constatés d'avance.

Lorsque les placements sont remboursables pour un montant supérieur à leur coût d'acquisition, les primes de remboursement constituent un complément de revenu qui doit être réparti sur la période allant de l'acquisition au remboursement, afin que le revenu du placement soit constant.

Allocation des produits des placements

Les produits des placements sont inscrits et présentés dans l'état de résultat. Ils font, en fin de période, l'objet d'un transfert partiel pour allocation afin de mettre dans l'état de résultat technique la fraction des produits des placements, nets des charges, qui se rapportent aux provisions techniques par application du coefficient suivant :

Provisions techniques / Provisions techniques + Capitaux propres

Représentation des provisions techniques

Conformément à l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation (article 29), la COTUNACE procède à la représentation de ses provisions techniques dans des actifs dont la valeur est supérieure au montant de ces provisions. Ces actifs admis en représentation des provisions techniques sont gérés en respectant les conditions prévues par l'article 31 dudit arrêté et liées à la nature (titres émis par l'Etat, obligations, actions...) et à la structure desdits actifs (répartition par rapport au total des provisions techniques).

3. Provisions techniques

Les règles d'évaluation des provisions techniques constatées par la COTUNACE sont conformes aux prescriptions de la norme NC 29, relative aux provisions techniques dans les entreprises d'assurance et/ou de réassurance, et de l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation. Elles sont constituées de :

- Provision pour sinistres à payer (provision en suspens) ;
- Provision pour primes émises non acquises ;
- Provision d'équilibrage ; et
- Provision pour risques en cours.

Les charges constatées suite à la constitution des provisions techniques sont reprises au cours de l'exercice suivant.

Provision pour sinistres à payer

La provision pour sinistres à payer correspond à une évaluation du montant prévisible à payer au titre des sinistres survenus (impayés), après déduction des sommes déjà payées au titre de ces sinistres. Cette provision est calculée par nature de risque et par sinistre.

Les prévisions de recours à encaisser ne sont pas prises en compte en déduction des provisions pour sinistres à payer, alors qu'il est tenu compte des frais de gestion des sinistres (chargements de gestion), quelle que soit leur origine. Ainsi, la provision pour frais de gestion est évaluée pour l'année 2020 à 5.33% de la provision pour sinistres à payer (minimum prévu par l'article 21 de l'arrêté du Ministre des Finances).

Le montant prévisible à payer dans le cadre d'un sinistre est généralement inférieur au montant de la créance impayée. Ainsi, il est tenu compte fondamentalement de trois critères :

- la quotité de garantie, généralement de 80% à 90% ;
- le maximum d'indemnisation, fixé souvent à 30 fois le montant le plus élevé entre le minimum de prime et le total des primes payées au cours de l'exercice de compétence ; et
- la règle proportionnelle, en cas d'aggravation du risque.

Provision pour primes non acquises

La provision pour primes non acquises correspond à la fraction des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à l'exercice suivant ou les exercices ultérieurs. Ainsi, seule la part de la prime qui correspond à la période de garantie de l'exercice en cours est intégrée dans les revenus de la période.

(COTUNACE)

Provision pour risques en cours

Les provisions pour risques en cours constituées par la COTUNACE représentent les montants provisionnés en supplément des primes non acquises pour couvrir les risques à assumer. Elles sont destinées à faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais liés aux contrats d'assurance en cours excédent le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives auxdits contrats.

Pour évaluer la provision pour risques en cours, la COTUNACE calcule le montant total des charges de sinistres, des frais d'administration et des frais d'acquisition rattachés à l'exercice courant et à l'exercice précédent ; elle rapporte ce total au montant des primes brutes émises au cours de ces exercices, corrigé de la variation sur la même période, des primes restant à émettre, des primes à annuler et de la provision pour primes non acquises ; si ce rapport est supérieur à 100%, l'écart constaté par rapport à 100% est appliqué au montant des provisions pour primes non acquises.

Provision d'équilibrage

La provision d'équilibrage constituée par la COTUNACE est calculée annuellement à hauteur de 75% de l'excédent des produits techniques sur les charges techniques jusqu'au moment où la provision cumulée sera égale ou supérieure à 150% du montant annuel le plus élevé des primes au cours des cinq exercices précédents.

Dans le cas où le résultat technique est négatif, le déficit est comblé par une reprise de provision à concurrence du montant le plus faible entre le solde de la provision d'équilibrage constituée au cours des exercices antérieurs et le déficit de l'année.

4. Comptabilisation des revenus

Les revenus provenant de la commercialisation des contrats d'assurance sont comptabilisés dès la prise d'effet des garanties prévues audit contrat, c'est-à-dire à la signature de celui-ci même si le montant de la prime n'a pas encore fait l'objet d'un encaissement par la COTUNACE. Pour les contrats courants d'affaires, les primes ne sont prises en compte qu'après la réalisation du chiffre d'affaires (expéditions déclarées par l'assuré).

Ainsi, les primes afférentes à l'exercice courant mais n'ayant pas pu être émises (retard de déclaration du chiffre d'affaires, base de calcul et d'émission de la prime) sont constatées parmi les revenus « primes acquises et non émises ». Elles sont alors assimilées à des produits non encore facturés.

(COTUNACE)

Primes cédées

Les primes cédées correspondent aux primes qui sont reversées par la COTUNACE aux réassureurs et aux fonds de garantie (FGRE et FGFEAE) en contrepartie des risques qu'ils ont acceptés de garantir. La comptabilisation des cessions est réalisée dans l'exercice sans décalage.

Sur ces primes cédées, la COTUNACE retient des commissions, dont les taux sont fixés par les traités de réassurance et par les conventions signées avec lesdits fonds de garantie. Actuellement, le taux de la commission est de 30% sur les primes cédées aux réassureurs et de 15% sur les primes cédées aux deux fonds. Lesdites commissions reçues des réassureurs sont inscrites en déduction du poste « Frais d'exploitation », au niveau du résultat technique non vie, du fait que ces commissions ne sont pas considérées comme un revenu mais comme une couverture des frais de gestion engagés par la COTUNACE.

Répartition des primes

Pour tout acheteur de statut privé, il est institué un plafond de couverture global dans la limite duquel s'inscrivent tous les accords de garantie accordés par la COTUNACE à ses assurés sur cet acheteur. Ce plafond de couverture se compose à tout instant de la somme des montants des couvertures accordées par les différentes parties (COTUNACE, FGRE, réassureurs) sur cet acheteur.

Dans les traités proportionnels, les primes et les sinistres sont cédés dans la même proportion.

Tandis que la répartition de la prime entre la COTUNACE et les autres parties (FGRE et réassureurs en facultatif) est effectuée au prorata des parts de chacun dans le plafond de couverture sur cet acheteur, en se référant à la situation de celui-ci le jour de l'émission de la prime. La répartition des indemnisations et des récupérations se fait dans les mêmes proportions que la répartition de la prime.

Cette règle de répartition proportionnelle concerne tous les contrats d'assurance hors Groupe Chimique Tunisien (principal client). Pour ce dernier, l'affectation des couvertures est effectuée en priorité dans le cadre des plafonds autorisés au titre du risque commercial ordinaire (COTUNACE), puis ceux autorisés par les réassureurs facultatifs et enfin ceux autorisés par le FGRE. La répartition des avantages et des risques suit la même règle de priorité.

5. Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition des contrats sont reportés pour la fraction non imputable à l'exercice. Le montant reporté est évalué en appliquant aux frais d'acquisition enregistrés le coefficient déterminé par le rapport des primes non acquises aux primes émises.

Les créances déclarées impayées et indemnisées font, normalement, l'objet de quittances subrogatoires au profit de la COTUNACE qui se substitue au client pour engager la procédure de récupération amiable puis judiciaire auprès des acheteurs concernés par les impayés.

Ces créances subrogées constituent des actifs dont les chances de récupération sont généralement faibles et nécessitant un suivi particulier pour leur réalisation. Ainsi, seules les créances récupérées sont enregistrées en résultat, le reste est gardé parmi les actifs « Créances indemnisées subrogées à la Compagnie ». La part de la COTUNACE dans cet actif est provisionnée à 100% ; celle revenant aux réassureurs est constatée au passif du bilan « Part des réassureurs dans les créances indemnisées ».

7. Provision pour dépréciation des créances clients

Conformément au règlement du Comité Générale des assurances (CGA) n° 24 du 29/03/ 2017, en appliquant un taux de provisionnement de 20% sur les primes payées compétence N-1 (2018) et 100% pour les primes de compétence N-2 et antérieur (2017 et antérieur) , également les primes impayées contentieux sont totalement provisionnées.

8. Répartition des charges par destination

Les charges sont enregistrées, préalablement, par nature (dans la classe 9) puis réparties, à l'occasion de chaque arrêté comptable, dans les différentes destinations (dans la classe 6) selon des critères définis par la COTUNACE au regard de ses activités.

L'allocation des frais d'exploitation se fait via des centres de coûts intermédiaires (auxiliaires) correspondant aux différentes directions de la COTUNACE. Cette répartition primaire se fait généralement de manière linéaire, sauf pour quelques comptes affectés directement ou selon d'autres critères objectifs, tels que les comptes de charges du personnel.

Les coûts calculés par direction sont ensuite répartis (répartition secondaire) entre les différents centres de coûts (frais d'acquisition, frais d'administration, frais de contentieux et autres charges techniques) sur la base de clés de répartition prédéfinis.

9. Impôt sur les bénéfices

La méthode comptable appliquée est celle de l'impôt exigible. La charge d'impôt est calculée sur la base du taux d'imposition en vigueur, soit de 35%.

L'impôt sur les dépôts à terme, prélevé à la source selon la réglementation en vigueur, est présenté dans l'état de résultat, à partir de 2020, dans les autres charges non techniques, du fait de son caractère libératoire et définitif (conformément à un avis émis par l'OECT).

NOTE N°4 : ACTIFS INCORPORELS, CORPORELS

	Valeurs brutes				Amortissements / Provisions				Valeurs nettes au	
	Soldes au 31/12/2019	Entrées 2020	Sorties 2020	Soldes au 31/12/2020	Soldes au 31/12/2019	Entrées 2020	Sorties 2020	Soldes au 31/12/2020	31/12/2020	31/12/2019
developpement , brevet et licence	133 606	53 479	-	187 085	-64 520	-44 027	-	-108 547	78 538	69 086
Logiciels informatiques	293 508		-	293 508	-259 658	-16 973	-	-276 630	16 878	33 851
Total des actifs incorporels (EXPORT)	427 115	0	-	480 594	-324 178	-61 000		-385 178	95 416	102 937
Concessions, marques et brevets	17 281			17 281	-17 281		-10 201	-7 080	10 201	0
Logiciels informatiques	177 076			177 076	-177 076	-10 201		-187 277	-10 201	0
Total des actifs incorporels (LOCAL)	194 357			194 357	-194 357	-10 201		-194 357	0	0
Good will négatif	-996 166			-996 166	996 166			996 166	0	0
Total des actifs incorporels	-374 695	0		-321 216	477 632	-71 200		416 632	95 416	102 937
Matériel de transport	311 250			311 250	-157 318	-40 497		-197 815	113 435	153 932
Matériel informatique	686 024	16 333	-	702 356	-582 453	-51 970		-634 423	67 933	103 571
Equipements de bureaux	268 307	3 965	-	272 272	-262 270	-3 741		-266 011	6 261	6 037
Installations générales, agencements et aménagements divers	259 952	7 633	-	267 585	-232 978	-5 482		-238 460	29 125	26 974
Total des actifs corporels (EXPORT)	1 525 532	27 930		1 553 463	-1 235 019	-101 689	0	-1 336 708	216 754	290 514
Matériel de transport	75 214			75 214	-75 214			-75 214	0	0
Matériel informatique	57 646			57 646	-57 646			-57 646	0	0
Equipements de bureaux	34 250			34 250	-34 249	0		-34 250	0	0
Installations générales, agencements et aménagements divers	22 217			22 217	-22 108	-52		-22 160	57	109
Total des actifs corporels (LOCAL)	189 326	0	0	189 326	-189 218	-52	0	-189 270	57	109
Total des actifs corporels	1 714 859	27 930	0	1 742 789	-1 424 237	-101 741	0	-1 525 978	216 811	290 622

NOTE N°4-1 : PLACEMENTS

	Valeurs brutes				Amortissements / Provisions				Valeurs nettes au	
	Soldes au 31/12/2019	Entrées 2020	Sorties 2020	Soldes au 31/12/2020	Soldes au 31/12/2019	Entrées 2020	Sorties 2020	Soldes au 31/12/2020	31/12/2020	31/12/2019
Terrains non construits		13 875 061	-	13 875 061	-	-	-	-	13 875 061	
Terrains et constructions d'exploitation	1 103 460	-	-	1 103 460	-894 996	-12 125	-	-907 121	196 338	208 463
Terrains et constructions hors exploitation	1 390 000	-	-	1 390 000	-1 309 250		-	-1 309 250	80 750	80 750
Obligations et autres titres à revenus fixes	140 367 823	172 407 914	172 893 327	139 882 410	-	-	-	-	139 882 410	140 367 823
Prêts hypothécaires	94 663		11 907	82 756	-	-	-	-	82 756	94 663
Autres prêts	60 637	38 000	43 529	55 108	-	-	-	-	55 108	60 637
Actions et autres titres à revenus variables	3 221 749	107 293	444 929	2 884 113	-1 008 935	-1 776	206 533	-804 178	2 079 935	2 212 814
Autres (cautionnements)	646 739	1 293 334	326 203	1 613 870	-	-	-	-	1 613 870	646 739
Total des placements	146 885 071	187 721 603	173 719 896	160 886 778	-3 213 182	-13 901	206 533	-3 020 550	157 866 228	143 671 889

NOTE N°5 : PLACEMENTS

	Solde au 31 décembre 2020	Solde au 31 décembre 2019
Placements immobiliers :	14 152 149	289 213
- Terrains non construits	13 875 061	
- Terrains et constructions d'exploitation	1 103 460	1 103 460
- Moins : amortissements	-907 121	-894 996
- Terrains et constructions hors exploitation	1 390 000	1 390 000
- Moins : amortissements	-1 309 250	-1 309 250
Autres placements financiers :	143 714 079	143 382 676
<i>Obligations et autres titres à revenus fixes :</i>	<i>139 882 410</i>	<i>140 367 823</i>
- Obligations de la COTUNACE	700 000	1 534 768
- BTA et obligations du fond de garantie (FGRE)	1 200 000	1 400 000
- BTA et obligations du fond de garantie (FGAE)	200 000	400 000
- Comptes à terme de la COTUNACE	50 289 777	57 882 590
- BTA de la COTUNACE	6 700 873	4 138 705
- FCPR	1 300 760	1 300 760
- Comptes à terme (FGAE)	28 251 000	25 445 000
- Comptes à terme (FGRE)	51 240 000	48 266 000
<i>Prêts au personnel :</i>	<i>137 864</i>	<i>155 300</i>
- Prêts hypothécaires	82 756	94 663
- Autres prêts (exceptionnels)	55 108	60 637
<i>Titres de participation :</i>	<i>2 079 935</i>	<i>2 212 814</i>
- Actions cotées	2 466 613	2 804 249
- Actions non cotées	417 500	417 500
- Moins : provisions	-804 178	-1 008 935
<i>Dépôts et cautionnements COTUNACE</i>	<i>672 857</i>	<i>326 203</i>
<i>Dépôts et cautionnements FGRE</i>	<i>939 245</i>	<i>320 536</i>
<i>Dépôts et cautionnements FGAE</i>	<i>1 768</i>	
TOTAL	157 866 228	143 671 889

NOTE N°5-1 : TITRES DE PARTICIPATION

PARTICIPATIONS	Nombre d'actions	Valeur nominale	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur réelle	Plus ou moins-value latente
TITRES NON COTES :			417 500	-1 776	415 724	415 724	0
- BTS	1 000	10	10 000		10 000	10 000	-
- Sté de Dévelop. de l'Assur.	150	50	7 500	-1 776	5 724	5 724	-
- ZITOUNA BANQUE	4 000	100	400 000		400 000	400 000	-
TITRES COTES :			2 466 613	-802 402	1 664 211	1 890 923	442 549
- SICAV	4 707	103,6	487 696	-	487 696	848 204	360 508
- ATB	11 880	4,1	48 300	-13 895	34 404	47 259	-
- BTEI	2 141	22,7	48 590	-31 511	17 079	19 312	-
- BH	4 046	10,8	43 702	-6 924	36 778	36 778	-
- BT	11 700	1,2	13 799	-	13 799	87 633	73 834
- UBCI	536	19,4	10 385	-	10 385	15 983	5 598
- TUNIS RE	58 612	7,5	439 802	-2 380	437 421	437 421	-
- TUNISAIR	14 348	1,8	26 333	-17 796	8 537	8 996	-
-Cimenterie de Bizerte	1 000	11,5	11 500	-9 623	1 877	1 467	-
- Actions Ennakl	3 000	10,7	32 100		32 100	34 710	2 610
- UADH Groupe Loukil	153 924	6,9	1 054 406	-644 660	409 746	149 768	-
- Meubles interieur	63 460	3,9	250 000	-75 612	174 388	203 392	
TOTAL	329 354		2 884 113	-804 178	2 079 935	2 306 647	442 549

NOTE N°5-2 : EVALUATION DES PLACEMENTS AU 31/12/2020

	Valeur brute	Valeur nette	valeur réelle	Plus ou moins value latente
Placements immobiliers :	16 368 521	14 152 149	17 650 961	3 498 812
- Terrains non construits	13 875 061	13 875 061	13 875 061	
- Terrains et constructions d'exploitation (*)	1 103 460	196 338	2 104 900	1 908 562
- Terrains et constructions hors exploitation (*)	1 390 000	80 750	1 671 000	1 590 250
Obligations et autres titres à revenus fixes :	139 882 410	139 882 410	139 919 950	37 540
- Obligations de la COTUNACE	700 000	700 000	700 000	0
- BTA et obligations du fond de garantie (FGRE)	1 200 000	1 200 000	1 237 540	37 540
- BTA et obligations du fond de garantie (FGAE)	200 000	200 000	200 000	-
- Comptes à terme de la COTUNACE	50 289 777	50 289 777	50 289 777	-
- BTA de la COTUNACE	6 700 873	6 700 873	6 700 873	-
- Comptes à terme (FGAE)	28 251 000	28 251 000	28 251 000	-
- Comptes à terme (FGRE)	51 240 000	51 240 000	51 240 000	-
- FCPR	1 300 760	1 300 760	1 300 760	-
Prêts au personnel :	137 864	137 864	137 864	-
- Prêts hypothécaires	82 756	82 756	82 756	-
- Autres prêts (exceptionnels)	55 108	55 108	55 108	-
Titres de participation :	2 884 113	2 079 935	2 306 647	226 712
- Actions cotées	2 466 613	1 664 211	1 890 923	226 712
- Actions non cotées	417 500	415 724	415 724	0
Dépôts et cautionnements	672 857	672 857	672 857	-
Dépôts et cautionnements FGRE	939 245	939 245	939 245	
Dépôts et cautionnements FGFEAE	1 768	1 768	1 768	
TOTAL	160 886 778	157 866 228	161 629 292	3 763 064

(*) Un rapport d'évaluation des placements immobiliers a été établi en mars 2012 suite à une expertise approuvée par les services du Ministère des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières. Cette expertise dégage une juste valeur des biens immobiliers admis en représentation des provisions techniques supérieure à leur valeur comptable nette au 31 décembre 2012.

PLACEMENTS

	Valeur brute	Valeur nette
Bons du Trésor Assimilables	6 700 873	6 700 873
Emprunts obligataires	700 000	700 000
Placements immobiliers	16 368 521	14 152 149
FCPR	1 300 760	1 300 760
Comptes à terme	50 289 777	50 289 777
Sicav obligataire	487 696	487 696
Banques, CCP, chèques et caisse	1 308 362	1 308 362
TOTAL EN DT	77 155 988	74 939 617

NOTE N°6 : PART DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES

	Solde au 31 décembre 2020	Solde au 31 décembre 2019
Part des réassureurs dans la provision pour primes non acquises	385 771	642 201
Part des réassureurs dans la provision pour sinistres en suspens	4 658 820	3 564 922
TOTAL (EXPORT)	5 044 591	4 207 123
Part des réassureurs dans la provision pour primes non acquises	913 662	938 881
Part des réassureurs dans la provision pour sinistres en suspens	7 336 394	5 978 764
Part des réassureurs dans la provision pour participations aux bénéfices et ristourne	1 379 625	1 194 838
TOTAL (LOCAL)	9 629 681	8 112 483
TOTAL	14 674 271	12 319 606

La part des réassureurs dans la provision pour sinistres en suspens est calculée par année de compétence (période d'expédition) en appliquant le taux de cession correspondant (1 - taux de rétention).

NOTE N°7 : CREANCES NEES D'OPERATIONS D'ASSURANCE DIRECTE

	Solde au 31 décembre 2020	Solde au 31 décembre 2019
Primes acquises et non émises :	614 678	795 614
- Primes commerciales	433 631	472 162
- Primes politiques	114 777	121 878
- Autres primes (SIACE, CIAGI)		
- Minimum prime cct	62 116	102 991
- Primes cautionnement	4 154	
Commissions : *		
- Commissions sur primes commerciales cédées		75 314
- Commissions de gestion FGRE		18 282
- Autres commissions		4 987
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe :	6 425 080	7 278 513
- Assurés - primes facturées et impayées	7 892 987	8 076 809
- Assurés - frais de recours	507 539	491 837
- Moins : provisions	-1 996 131	-1 310 819
- Assurés - compte d'indemnisation	20 685	20 685
Créances subrogées (part des réassureurs) :	15 118 291	14 697 922
- Créances indemnisées subrogées à la COTUNACE (Note 7.1)	26 242 916	25 425 239
- Moins : provisions (part de la COTUNACE dans les créances subrogées)	-11 124 626	-10 727 317
TOTAL (EXPORT)	22 158 049	22 772 049
Primes acquises et non émises :	829 827	926 393
Commissions : *		182 957
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe :	0	-3 899
- Assurés - primes facturées et impayées	113 290	113 742
- Assurés - frais de recours		
- Moins : provisions	-113 290	-117 641
Créances subrogées (part des réassureurs) :	7 178 139	5 004 335
- Créances indemnisées subrogées à la COTUNACE (Note 7.1)	11 385 074	7 857 993
- Moins : provisions (part de la COTUNACE dans les créances subrogées)	-4 206 935	-2 853 658
TOTAL (LOCAL)	8 007 966	6 109 785
TOTAL	30 166 015	28 881 834

* Pour l'ex 2020, les commissions ont été reclassées au niveau de la note N° 11

NOTE N°7-1 : CREANCES INDEMNISEES SUBROGEES A LA COTUNACE

	Créance	Indemnisation
Solde des créances subrogées au 31/12/2019 (reconstitué)	41 604 040	33 283 232
- Ajustement du solde d'ouverture	4 669	3 735
- Récupération de créances indemnisées	-507 452	-405 962
- Indemnisation en cours de 2020	5 882 504	4 706 003
Solde des créances subrogées au 31/12/2020 (reconstitué)	46 983 761	37 587 009
- Ajustements		
Solde des créances subrogées au 31/12/2020(reconstitué)	46 983 761	37 587 009
- Part de la COTUNACE dans les créances subrogées		15 349 654
- Part des réassureurs dans les créances subrogées		22 237 355

Les créances nées d'opérations d'assurance directe englobent essentiellement les primes acquises et non émises (primes facturées après la date de clôture relatives à l'année de compétence 2020) et les autres créances vis-à-vis des assurés (primes facturées demeurant impayées, participations dans les frais de recours...) ainsi que les créances indemnisées et subrogées à la COTUNACE.

Primes acquises et non émises

La part des réassureurs dans les primes acquises et non émises s'élève à 892 720 DT au 31 décembre 2020 ; elle est présentée au passif du bilan parmi les « Dettes nées d'opérations de réassurance ».

Créances - primes

Par ailleurs, les créances sur les assurés nettes des provisions sont couvertes par des dépôts de garantie de 635 411 DT au 31 décembre 2020.

Créances - frais de recours

La créance relative à la quote-part des assurés dans les frais de recours engagés par la COTUNACE (20% des frais engagés), totalisant 507 539 DT au 31 décembre 2020 et pouvant être recouvrée éventuellement par compensation avec la somme retenue en amont sur les assurés indemnisés (5% du montant de l'indemnité), n'est pas justifiée par année, par affaire (DCI) et par assuré (police). Les mouvements de 2020, inscrits en produits de l'exercice, sont toutefois justifiés.

(COTUNACE)

NOTE N°8 : CREANCES NEES D'OPERATIONS DE REASSURANCE

	<i>Traité Q/P</i> 2020	<i>Traité</i> <i>CAMEX</i> 2020	Soldes Débiteurs	Soldes Créditeurs	Solde au 31 décembre 2020	Soldes Débiteurs	Soldes Créditeurs	Solde au 31 décembre 2019
ATRADUIS - RE	25%	32%	774 852	805 645	-30 793	821 234	890 110	-68 876
BEST - RE			0	0	0	0	0	0
TUNIS - RE	4%	11%	36 245	133 031	-96 786	145 100	158 581	-13 481
ICIEC	4%	4%	129 401	169 545	-40 145	171 781	131 593	40 187
CIAGI	19%	13%	454 907	653 476	-198 568	652 749	739 124	-86 375
AUTRES			1 796	17 849	-16 053	9 942	26 838	-16 896
TOTAL (EXPORT)	52%	60%	1 397 202	1 779 546	-382 345	1 800 805	1 946 246	-145 441
	<i>Traité Q/P</i> 2020	<i>Traité</i> <i>EXCED</i> 2020	Soldes Débiteurs	Soldes Créditeurs	Solde au 31/12/2019	Soldes Débiteurs	Soldes Créditeurs	Solde au 31 décembre 2018
ATRADUIS - RE	41,5%	76%	4 251 586	3 802 609	448 977	1 933 651	2 079 122	-145 471
BEST - RE			0	0	0	0	0	0
COMAR				65 589	-65 589	12 363	77 095	-64 732
TUNIS - RE	6,5%	12,5%	666 172	331 659	334 513	303 568	321 044	-17 476
CIAGI	13,0%	11,5%	1 328 929	905 544	423 384	547 518	543 407	4 111
AUTRES				80 792	-80 792	10 545	90 695	-80 150
TOTAL (LOCAL)	61%	100%	6 246 687	5 186 194	1 060 493	2 807 644	3 111 363	-303 718
TOTAL			7 643 889	6 965 741	678 148	4 608 450	5 057 609	-449 159

Notes aux états financiers de l'exercice 2020

Créances et dettes nées d'opérations de réassurance (comptes courants des réassureurs)

Les comptes courants des réassureurs enregistrent les créances et les dettes nées entre la COTUNACE et ses réassureurs. Ils enregistrent les primes cédées, les commissions sur primes cédées, les dépôts constitués pour provisions en cours, la part des réassureurs dans les sinistres en suspens, la part des réassureurs dans les indemnisations et les récupérations, etc.

Les soldes des comptes courants des réassureurs sont présentés, en partie, à l'actif du bilan (total des mouvements débiteurs : règlement, commissions sur primes, libération de dépôts...) et, en partie, au passif du bilan (total des mouvements créditeurs : encaissements, cessions de primes ...).

NOTE N°9 : AUTRES CREANCES

	Solde au 31 décembre 2020	Solde au 31 décembre 2019
Personnel - avances et acomptes	87 977	86 294
Report d'IS	1 534 984	77 297
RS / Placement	49 134	
TOTAL (EXPORT)	1 672 095	163 591
Personnel - avances et acomptes		
RS / Services divers		
Assurance star groupe	36	36
Report d'IS	201 319	201 319
Credit de TVA à reporter	205	
Fournisseurs avances et acomptes	1 282	1 282
Etat TFP		
TVA deductible		
Droit d'enregistrement		
Remboursement frais		
TOTAL (LOCAL)	202 841	202 636
TOTAL	1 874 936	366 227

NOTE N°10 : AVOIRS EN BANQUES, CCP, CHEQUES ET CAISSE

	Solde au 31 décembre 2020	Solde au 31 décembre 2019
Banques :	6 168 898	8 188 762
- Comptes en dinars	994 116	758 053
- Comptes en devises (*)	5 174 782	7 430 709
Caisse	4 256	2 411
Chèques à encaisser	319 899	144 895
Effets à encaisser	524 321	431 468
Intermediaires en bourse	1 120	14 794
Coupons echus a l'encaissement	214 384	5 260
TOTAL	7 232 878	8 787 590

(*) dont 4 862 256 BCT EURO FGFEAE

NOTE N°11 : COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

	Solde au 31 décembre 2020	Solde au 31 décembre 2019
Frais d'acquisition à reporter : APRES FUSION	293 892	315 180
- Frais d'acquisition	1 596 335	1 626 239
- Prorata (primes émises et non acquises/primes émises)	18,41%	19,38%
Intérêts à recevoir sur placements :	298 367	365 294
- Intérêts sur obligations LT	50 926	70 015
- Intérêts sur BTA - LT	18 230	45 982
- Intérêts sur placements CT	229 211	249 297
- Intérêts sur dépôts		
- Loyer à recevoir		
- Dividende à recevoir		
Charges constatées d'avance :	102 798	119 210
- Stock non encore consommé	22 296	13 492
- Prime bilan et rendement		
- Frais d'enquête (export)	42 102	62 427
- Frais d'enquête (local)	5 320	10 280
- assistance informatique	11 629	7 544
- cotisations et autres	12 725	16 741
- Stock non encore consommé (ex assurcredit)	8 726	8 726
Commissions de reassureur à recevoir: *	253 080	
- Commissions sur primes commerciales cédées (export)	69 250	
- Commissions de gestion FGRE (export)	17 217	
- Autres commissions (export)	4 987	
- Commissions sur primes commerciales cédées (local)	161 625	
TOTAL EN DT	948 137	799 685

* Pour l'ex 2019, les commissions sont présentées au niveau de la note N° 7

(COTUNACE)

NOTE N°12 : TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES COTUNACE

(en DT)

	Capital social	Réserve légale	Réserve Statutaire	Réserve d'investis	Dividende	Prime de fusion	Autres réserves	Autre capitaux propre	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total en DT
Soldes au 31 décembre 2019	26 500 000	1 564 926	8 168 300	1 300 760	0	607 994	1 018 455	0	22 306	5 001 203	44 183 944
Affectation du résultat de l' exercice 2019		251 175	4 600 000				150 000	-	28	-5 001 203	0
Dividende versés sur le bénéfice de 2019											0
Intérêts des prêts sur fonds social	-	-					7 613	-	-	-	7 613
Emplois à fonds perdus sur fonds social	-	-					-166 153	-	-	-	-166 153
Amortissement subventions d'investissement	-	-					-	-	-	-	0
Bénéfice de l'exercice 2020	-	-					-	-	-	5 969 152	5 969 152
Soldes au 31 décembre 2020	26 500 000	1 816 102	12 768 300	1 300 760	0	607 994	1 009 915	0	22 333	5 969 152	49 994 556

NOTE N°12-1 : RESULTAT PAR ACTION

(Montants exprimés en dinars)

Bénéfice 2019	5 001 203
Bénéfice 2020	5 969 152
Nombre d'actions (de 100 DT de nominal) en 2019	265 000
Nombre d'actions (de 100 DT de nominal) en 2020	265 000
Bénéfice par action 2019	18,872
Bénéfice par action 2020	22,525

NOTE N°12-2 : AUTRES RESERVES

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
Réserve statutaire	17 443 156	12 591 980
Réserve pour fonds social	59 915	68 455
Total des reserves	17 503 071	12 660 435

NOTE N°12-3 : RESERVE POUR FONDS SOCIAL

	Exercice clos le 31 décembre 2020
Solde d'ouverture :	68 455
- Prêts	94 663
- Disponibilités	-26 209
Ressources de l'exercice :	157 613
- Dotation de l'AGO	150 000
- Intérêts des prêts	7 613
Emplois de l'exercice :	166 153
- Tickets restaurants	63 056
- Enveloppe de fin d'année	15 000
- Amicale	37 982
- Frais de scolarité	13 650
- Subvention 40% assurance voiture	10 665
- Subvention Aid kebir	25 800
Solde de clôture :	59 915
- Prêts	82 756
- Disponibilités	-22 841

NOTE N°13 : PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES

	Solde au 31 décembre 2020	Solde au 31 décembre 2019
Provision pour sinistres à payer	19 159 464	15 235 011
Provision pour primes non acquises	2 239 673	2 774 152
Provision pour frais de gestion	1 042 638	839 206
Provision d'equilibrage	5 145 946	7 529 022
Provision pour risques en cours	0	0
Provision pour participation bénéficiaire	2 250 109	1 947 178
TOTAL EN DT	29 837 830	28 324 569
Total placements nets de la cotunace (Voir Note 5-2)	74 939 617	70 047 103
Taux de couverture des provisions techniques	251,16%	247,30%

NOTE N°13-1 : PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER

	Montant impayé	Montant garanti	Montant provisionné	Part réassureurs	Part COTUNACE
Solde des sinistres à payer au 31/12/2019		17 129 522	13 856 821		
Estimation pour sinistres tardifs		2 250 000	1 800 000		
Sinistres à payer au 31/12/2019 (ajusté, sans la déduction des recours à encaisser de 421 810 D)		19 379 522	15 656 821		
- Creances Indemnisé	-	6 217 358	5 276 009		
- Creances déchues	-	779 044	642 000		
- Creances recouvrées en suspens 2019	-	1 610 460	1 288 368		
Report des sinistres à payer antérieurs à 2019		10 772 660	8 450 444		
- Impayés déclarés au cours de 2020 (DCI)		17 994 461	14 714 506	-	-
- Déchéance (non garantie)	-	2 622 655	2 213 231	-	-
- Recouvrement (règlement)	-	1 869 402	1 578 366	-	-
- Indemnisation au cours de 2020 (créance brute)	-	102 735	88 325	-	-
Sinistres à payer de 2020 (DCI nettes)		13 399 669	10 834 583	-	-
Estimation pour sinistres tardifs		345 833	276 667		
Ajustement variation de cours de l' euro					
Prévision de recours à encaisser			402 230		
SUSPENS REPORTE au 31/12/2020		24 518 162	19 159 464		

Provision pour sinistres à payer

La provision pour sinistres à payer est déterminée, au cas par cas, par la Direction des Affaires Juridiques et, ensuite, approuvée dans le cadre d'un comité ad hoc. La situation des sinistres à payer, ainsi visée par les membres dudit comité, est prise en charge par le Service Comptable pour la constatation des provisions pour sinistres à payer de l'exercice ; celles relatives à l'exercice précédent sont écartées.

Toutefois, certaines créances déclarées impayées par les assurés sont considérées par la COTUNACE comme non garanties (après étude). Cette déchéance provisoire ou définitive de la garantie est généralement contestée par les clients, soit en apportant d'autres éléments d'information, soit en engageant une procédure judiciaire (contentieux indemnisation). Ainsi, une créance déclarée au départ comme déchu risque d'être indemnisée par la suite.

Les motifs de déchéance de la garantie généralement évoqués par la COTUNACE sont multiples. Certains sont d'ordre technique tels que : la contestation de la créance par l'acheteur (litige commercial), le non paiement de la prime, le non respect du mode et des délais de paiement, les dépassements de couverture, l'absence d'une clause de réserve de propriété (CRP), la déclaration du chiffre d'affaires en retard, le non respect des délais de déclaration de l'impayé, etc. D'autres motifs non techniques peuvent également entraîner la déchéance de la garantie, tels que l'expédition après un premier impayé, la gestion non appropriée de la part du client et le défaut de réponse aux demandes d'informations de la COTUNACE.

Il y'a lieu de remarquer que la provision pour sinistres à payer ne concerne que les sinistres relatifs à des couvertures accordées sur les fonds propres de la COTUNACE (contrat courant d'affaires « CCA », police individuelle « PI », CAMEX). Les sinistres relatifs à des couvertures accordées sur les fonds de garantie (risque commercial extraordinaire « RCE », risque politique « RP », acheteur public « AP », certificat de garantie avant expédition, etc.) ne sont pas couverts par des provisions ; ils devraient être repris au niveau des comptes et états financiers de ces fonds.

NOTE N°13-2 : PROVISION POUR RISQUES EN COURS

	Calcul au 31 décembre 2020	Calcul au 31 décembre 2019
Frais d'administration et frais d'acquisition de N et N-1	-5 742 530	-5 765 697
Charges de sinistres de N et N-1	-14 330 678	-12 249 759
Sous-Total (A)	-20 073 208	-18 015 457
Primes émises brutes de N et N-1	23 152 963	27 992 851
Variation des primes à émettre	-217 710	406 410
Variation des provisions pour primes non acquises	369 452	-409 577
Sous-Total (B)	23 304 705	27 989 684
RATIO (A / B)	-86,13%	-64,36%

Le ratio calculé est inférieur à 100%. Ainsi, aucune provision pour risques en cours n'est exigible depuis l'exercice 2007.

NOTE N°13-3 : PROVISION D'EQUILIBRAGE

	Calcul au 31 décembre 2020	Calcul au 31 décembre 2019
Produits techniques :	5 088 754	7 361 145
- Primes acquises nettes des cessions	3 926 877	6 314 523
- Variation de la provision pour primes non acquises	252 829	-73 236
- Autres produits techniques	909 047	1 119 858
Charges techniques :	-7 471 829	-2 581 711
- Charges de sinistres	-3 585 041	130 044
- Frais d'acquisition	-1 596 335	-1 626 239
- Frais d'administration	-1 178 794	-1 341 162
- Commissions reçues des réassureurs	2 227 348	2 673 352
- Autres charges techniques (hors dotations)	-3 220 864	-2 254 173
- Participation bénéficiaire	-118 143	-163 533
Résultat technique (ajusté)	-2 383 075	4 779 434
Variation de la provision d'équilibrage (dotation/reprise)	-2 383 075	3 584 575
Solde de la provision d'équilibrage en début de période	7 529 022	3 944 447
Solde de la provision d'équilibrage en fin de période	5 145 947	7 529 022

Lorsque le résultat technique est positif, une dotation au titre de la provision d'équilibrage est constituée par prélèvement sur ledit résultat ; mais dans le cas où le résultat technique est négatif (cas de 2020), le déficit est comblé par une reprise de provision à concurrence du montant le plus faible entre le solde de la provision d'équilibrage constituée au cours des exercices antérieurs et le déficit de l'année.

NOTE N°14 : DETTES POUR DEPOTS EN ESPECES REÇUS DES CESSIONNAIRES

	Traité		Exercice clos le 31 décembre 2020			Exercice clos le 31 décembre 2019				
	Q/P	CAMEX	Provisions pour sinistres en suspens	PPNA	Provisions pour interressement des assurés	Total des dépôts	Provisions pour sinistres en suspens	PPNA	Provisions pour interressement des assurés	Total des dépôts
	2020	2020								
ATRADUIS - RE	25%	32%	1 992 668	288 637		2 281 304	2 077 769	550 739		2 628 508
BEST - RE				-		0		-		0
TUNIS - RE	4%	11%	311 616	47 165		358 782	325 806	90 294		416 101
ICIEC	4%	4%	315 980	45 994		361 975	329 581	87 704		417 284
CIAGI	19%	13%	1 412 593	217 470		1 630 063	1 476 638	414 373		1 891 011
AUTRES			11 820			11 820	10 468			10 468
TOTAL (EXPORT)	52%	60%	4 044 678	599 267		4 643 944	4 220 261	1 143 110		5 363 372
ATRADUIS - RE	41,5%		4 635 734	788 119	799 203	6 223 056	2 469 104	1 136 197	630 169	4 235 470
TUNIS - RE	6,5%		726 659	123 440	125 827	975 926	387 319	177 959	99 278	664 555
COMAR					9 161	9 161			10 911	10 911
CIAGI	13%		1 436 613	246 881	198 804	1 882 297	757 593	355 917	141 314	1 254 824
AUTRES					6 871	6 871			8 183	8 183
TOTAL (LOCAL)	61%		6 799 006	1 158 440	1 139 865	9 097 311	3 614 016	1 670 072	889 855	6 173 943
TOTAL			10 843 684	1 757 707	1 139 865	13 741 255	7 834 277	2 813 183	889 855	11 537 315

En garantie de l'exécution des engagements qui incombent au réassureur, ce dernier constitue entre les mains de la cédante le dépôt prévu par les conditions particulières du traité de réassurance. Ce dépôt est effectué en espèces et les sommes qui en découlent sont rémunérées aux conditions particulières du traité de réassurance (avec imputation des produits au compte courant du réassureur). Pour le cas de la COTUNACE, le taux du dépôt pour provision pour primes non acquises, tel que fixé par les traités de réassurance, est de 36%, et le taux d'intérêt applicable est de l'ordre de 1% depuis l'année 2012. Par ailleurs, les dépôts au titre des provisions pour sinistres en suspens sont déterminés par année de compétence et par référence au taux de rétention correspondant.

NOTE N°15 : DETTES NÉES D'OPÉRATIONS D'ASSURANCE DIRECTE

	Solde au 31 décembre 2020	Solde au 31 décembre 2019
Assurés - dépôts de garantie frais contentieux	1 608 639	1 582 691
Assurés - dépôts et cautionnements reçus		
Assurés - avances sur primes créditeurs	524 345	467 938
Assurés - recours sur sinistres	694 182	694 182
Assurés - recouvrement avant indemnisation	86 501	245 419
Assurés - primes en attente d'affectation	99 332	99 332
Assurés - compte d'indemnisation		
Assurés - recouvrement contentieux assistance	293 648	56 643
TOTAL (EXPORT)	3 306 647	3 146 206
Assurés - provision frais contentieux	8 278	1 276
Assurés - Participation bénéficiaire	88 066	79 659
Assurés - recours sur sinistres	17 030	13 896
Assurés -recouvrement direct	2 366	
Assurés - compte courant agent généraux		
Assurés - compte d' indemnisation		
TOTAL (LOCAL)	115 740	94 831
TOTAL	3 422 387	3 241 037

Les dépôts de garantie correspondent aux montants retenus de 3% à 5% dans le cadre de l'indemnisation pour couvrir les frais de recours à engager par la COTUNACE.

Les soldes créditeurs des clients portent essentiellement sur des avances sur primes (souvent, relatives à des polices individuelles) et à des reliquats de dépôts non récupérés par les assurés (à la fin du contrat ou à la résiliation).

NOTE N°16 : DETTES NÉES D'OPÉRATIONS DE REASSURANCE

	Solde au 31 décembre 2020	Solde au 31 décembre 2019
Part des réassureurs dans les créances subrogées :EXPORT	15 118 291	14 697 922
- Créances indemnisées et subrogées à la COTUNACE	26 242 916	25 425 239
- Part de la COTUNACE (cf. Provision à l'actif)	-11 124 626	-10 727 317
Part des réassureurs dans les créances subrogées :LOCAL	7 153 141	5 018 009
- Créances indemnisées et subrogées à la COTUNACE	11 344 093	7 872 613
- Part de la COTUNACE (cf. Provision à l'actif)	-4 225 029	-2 854 604
Soldes créditeurs des réassureurs EXPORT(cf. Note 8)	1 779 546	1 946 246
Soldes créditeurs des réassureurs LOCAL(cf. Note 8)	5 186 194	3 111 363
Part des réassureurs dans les primes acquises et non émises : (EXPORT)	379 932	408 102
- Primes commerciales	228 047	246 320
- Primes politiques	109 856	119 754
- Autres primes (SIACE, CIAGI)	42 029	42 029
Part des réassureurs dans les primes acquises et non émises : (LOCAL)	500 224	565 100
TOTAL EN DT	30 117 328	25 746 742

(COTUNACE)

NOTE N°17 : AUTRES DETTES

	Solde au 31 décembre 2020	Solde au 31 décembre 2019
Personnel :	834 502	850 005
- Primes à payer	529 402	503 681
- Congés à payer	305 063	335 588
- Rémunérations dues au personnel		
- Personnel - oppositions sur salaires	37	2 736
- Personnel - avance et acompte		8 000
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités :	89 310	48 649
- Retenues à la source	3 598	3 598
- Autres impôts et taxes	8 105	8 852
- CNSS/CNRPS	2 967	599
- Assurance groupe	74 641	35 600
Créditeurs divers :	1 697 560	923 162
- Fournisseurs d'exploitation	1 551 710	641 445
- Tiers divers	97 413	248 905
- Fournisseurs d'immobilisations		
- Jetons de présence	48 438	32 813
Depôts et cautionnement reçus	635 411	603 264
Associés dividendes à payer	253 815	253 815
- Déclaration mensuelle	209 348	201 287
Impôts (IS)		1 694 422
TOTAL (EXPORT)	3 719 947	4 574 604
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités :	1 016	1 016
- ETAT TFP		
- Assurance groupe	1 016	1 016
- TVA à reporter		
Créditeurs divers :	18 795	18 795
- Jetons de présence (ATRADIUS)	18 795	18 795
- Fournisseurs d'exploitation		
Impôts (IS)	367 218	550 827
TOTAL (LOCAL)	387 028	570 637
TOTAL	4 106 975	5 145 241

(COTUNACE)

NOTE N°18 : RESSOURCES SPECIALES

	Solde au 31 décembre 2020	Solde au 31 décembre 2019
Fonds de Garantie des Risques à l'Exportation (FGRE) :		
<i>Solde en début de période</i>	50 303 933	46 016 875
- Placements	49 986 536	43 588 536
- Autres composantes	317 397	2 428 339
<i>Variation</i>	5 152 590	4 287 058
- Primes	3 209 368	1 452 971
- Commissions sur primes	-481 405	-217 946
- Sinistres réglés	-1 539 302	-46 800
- Récupérations sur sinistres		81 955
- Frais de recours	-17 105	-24 456
- Provision pour frais de recours	96 206	2 925
- Produits financiers	5 409 108	4 538 410
- Frais généraux (divers)	-879	
- Récup Taxe payées/ primes FGRE	-23 402	
- paiement dette FNG	-1 500 000	-1 500 000
<i>Solde en fin de période (A)</i>	55 456 523	50 303 933
- Placements	53 379 245	49 986 536
- Autres composantes	2 077 278	317 397
Fonds de Garantie de Financement des Exportations Avant Expédition (FGFEAE) :		
<i>Solde en début de période</i>	30 547 682	28 563 153
- Placements	25 845 000	23 448 000
- Autres composantes	4 702 682	5 115 153
<i>Variation</i>	2 810 142	1 984 530
- Primes	78 077	101 172
- Commissions sur primes	-22 730	-39 244
- Sinistres réglés		
- Frais de recours	-2 460	-24 290
- Frais généraux (honoraires)	-89 708	-78 685
- Frais généraux (divers)	-26 876	-8 146
- Produits financiers	2 600 663	2 577 845
- Provision affaire BH / MED FOOD		-214 515
- Subvention banque mandiale		98 303
- Ecart de change	273 176	-427 910
<i>Solde en fin de période (B)</i>	33 357 825	30 547 682
- Placements	28 452 768	25 845 000
- Autres composantes	4 905 057	4 702 682
TOTAL EN DT (A) + (B)	88 814 348	80 851 616

NOTE N°19 : PRIMES EMISES ET ACCEPTEES

	Exercice clos le 31 décembre 2020			Exercice clos le 31 décembre 2019		
	Primes émises	Primes cédées	Primes nettes	Primes émises	Primes cédées	Primes nettes
Primes émises (EXPORT)	3 578 369	-1 790 154	1 788 215	6 493 456	-3 261 629	3 231 827
<i>Primes risque commercial :</i>	<i>3 429 194</i>	<i>-1 790 154</i>	<i>1 639 040</i>	<i>6 355 250</i>	<i>-3 261 629</i>	<i>3 093 621</i>
- Crédit court terme	3 133 758	-1 790 154	1 343 604	5 902 325	-3 257 869	2 644 457
- Minimum de primes	270 272	-	270 272	406 189	-	406 189
- Interruption de marché	15 488	-	15 488	34 265	-	34 265
- Prime AC Simple	9 675	-	9 675	8 710	-	8 710
- Prime Facultative	-	-	-	3 760	-3 760	-
<i>Primes cautionnement</i>	<i>144 482</i>	<i>-</i>	<i>144 482</i>	<i>127 961</i>	<i>-</i>	<i>127 961</i>
<i>Primes caution</i>	<i>4 693</i>	<i>-</i>	<i>4 693</i>	<i>10 244</i>	<i>-</i>	<i>10 244</i>
Primes émises FGRE :	3 199 446	-3 199 446	-	1 415 911	-1 415 911	-
<i>Primes risque politique :</i>	<i>73 306</i>	<i>-73 306</i>	<i>-</i>	<i>107 095</i>	<i>-107 095</i>	<i>-</i>
- Crédit court terme	66 161	-66 161	-	89 451	-89 451	-
- Interruption de marché	7 146	-7 146	-	17 645	-17 645	-
<i>Primes risque commercial extraordinaire :</i>	<i>3 126 140</i>	<i>-3 126 140</i>	<i>-</i>	<i>1 308 816</i>	<i>-1 308 816</i>	<i>-</i>
- Crédit court terme	3 125 073	-3 125 073	-	1 308 816	-1 308 816	-
- Interruption de marché	1 067	-1 067	-	-	-	-
Primes émises FGFEAE :	78 101	-78 101	-	101 127	-101 127	-
Garantie des crédits de préfinancement	78 101	-78 101	-	101 127	-101 127	-
SOUS-TOTAL (EXPORT)	6 855 916	-5 067 702	1 788 215	8 010 494	-4 778 667	3 231 827
Primes émises (LOCAL)	5 309 339	-3 170 676	2 138 663	7 771 800	-4 689 104	3 082 696
TOTAL EN DT	12 165 255	-8 238 378	3 926 877	15 782 293	-9 467 770	6 314 523

(COTUNACE)

NOTE N°20 : VARIATION DE LA PROVISION POUR PRIMES NON ACQUISES

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
Variation de la provision brute : (EXPORT)	493 136	-98 615
- Constitution de la provision pour primes non acquises	-741 867	-1 235 002
- Libération de la provision pour primes non acquises	1 235 002	1 136 387
Variation de la provision brute : (LOCAL)	41 344	-66 412
- Constitution de la provision pour primes non acquises	-1 497 806	-1 539 149
- Libération de la provision pour primes non acquises	1 539 149	1 472 738
TOTAL	534 479	-165 027
Variation de la provision cédée : (EXPORT)	-256 430	51 280
- Constitution de la part des réassureurs dans la provision	385 771	642 201
- Libération de la part des réassureurs dans la provision	-642 201	-590 921
Variation de la provision cédée : (LOCAL)	-25 220	40 511
- Constitution de la part des réassureurs dans la provision	913 662	938 881
- Libération de la part des réassureurs dans la provision	-938 881	-898 370
TOTAL	-281 650	91 791
TOTAL EN DT	252 829	-73 236

**NOTE N°21 : PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES,
TRANSFÉRÉS À L'ÉTAT DE RESULTAT TECHNIQUE**

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
Provisions techniques (A)	29 837 830	28 324 569
Capitaux propres et provisions techniques (B)	73 863 234	67 507 310
Ratio : (A) / (B)	40,40%	41,96%
Produits des placements	10 234 332	8 401 917
Charges des placements	-696 850	-1 038 199
Reprises et corrections de valeurs sur placements		
Produits des placements nets (C)	9 537 481	7 363 718
Produits des placements alloués (en DT) : (C)*Ratio	3 852 766	3 089 653

NOTE N°22 : AUTRES PRODUITS TECHNIQUES

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
Participation des assurés aux frais :	600 940	544 422
- Participation aux résultats de réassureurs	312 911	178 482
- Frais d'enquête et de surveillance	256 249	349 554
- Frais d'étude des dossiers	14 143	9 064
- Frais de recours	17 637	7 322
Produits techniques et assistance juridique	83 077	42 225
SOUS-TOTAL (EXPORT)	684 017	586 647
Participation aux résultats de réassureurs	-8 002	242 527
Frais d'enquête et de surveillance	233 033	290 684
SOUS-TOTAL (LOCAL)	225 030	533 211
Autres produits technique		
TOTAL	909 047	1 119 858

NOTE N°23 : CHARGES DE SINISTRES

	Exercice clos le 31 décembre 2020			Exercice clos le 31 décembre 2019		
	Opérations brutes	Cessions	Opérations nettes	Opérations brutes	Cessions	Opérations nettes
MONTANTS PAYES :	2 773 672	-1 910 248	863 424	699 068	-189 855	509 214
<i>Sinistres COTUNACE (export) :</i>	<i>1 234 370</i>	<i>-370 946</i>	<i>863 424</i>	<i>734 223</i>	<i>-225 009</i>	<i>509 214</i>
- Sinistre commercial CCT	983 884	-448 257	535 628	402 402	-302 633	99 769
- Sinistre commercial CAMEX	-	-	-	-	-	-
- Frais de gestion de sinistres	416 607	-	416 607	385 753	-	385 753
- Recours commercial CCT (récupération)	-223 300	77 311	-145 989	-141 565	77 624	-63 941
- Recours commercial CAMEX (récupération)	-	-	-	-	-	-
- Décaissement pour participation bénéficiaire	57 179	-	57 179	87 633	-	87 633
<i>Sinistres FGRE :</i>	<i>1 539 302</i>	<i>-1 539 302</i>	<i>-</i>	<i>-35 154</i>	<i>35 154</i>	<i>-</i>
- Sinistres indemnisés	1 539 302	-1 539 302	-	46 800	-46 800	-
- Recours (récupération)	-	-	-	-81 955	81 955	-
<i>Sinistres FGFEAE :</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>-</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>-</i>
- Sinistres indemnisés	-	-	-	-	-	-
- Recours (récupération)	-	-	-	-	-	-
VARIATION DE LA PROVISION POUR SINISTRES :	1 765 153	-1 093 898	671 254	-887 508	-361 911	-1 249 418
- Constitution de provision pour sinistres en suspens	8 372 326	-4 658 820	3 713 506	6 607 174	-3 564 922	3 042 252
- Libération de provision pour sinistres à payer	-6 607 174	3 564 922	-3 042 252	-7 494 681	3 203 011	-4 291 670
SOUS-TOTAL (EXPORT)	4 538 825	-3 004 146	1 534 679	-188 439	-551 765	-740 205
<i>Sinistres COTUNACE (local) :</i>	<i>3 707 591</i>	<i>-2 662 331</i>	<i>1 045 260</i>	<i>2 533 297</i>	<i>-2 059 344</i>	<i>473 953</i>
- Sinistre commercial CCT	3 722 119	-2 685 481	1 036 638	2 493 459	-2 098 071	395 389
- Frais de gestion de sinistres	78 642	-	78 642	19 370	-	19 370
- Recours commercial (récupération)	-182 661	79 436	-103 225	-156 708	91 414	-65 294
- Décaissement pour participation bénéficiaire	89 491	-56 286	33 205	177 176	-52 687	124 489
VARIATION DE LA PROVISION POUR SINISTRES :	2 362 732	-1 357 630	1 005 102	2 880 819	-2 744 612	136 208
- Constitution de provision pour sinistres en suspens	11 829 776	-7 336 394	4 493 382	9 467 043	-5 978 764	3 488 279
- Libération de provision pour sinistres à payer	-9 467 043	5 978 764	-3 488 279	-6 586 224	3 234 152	-3 352 072
SOUS-TOTAL (LOCAL)	6 070 323	-4 019 961	2 050 362	5 414 117	-4 803 956	610 161
TOTAL	10 609 148	-7 024 107	3 585 041	5 225 677	-5 355 721	-130 044

NOTE N°23-1 : Provision Pour Participation Bénéficiaire

	Exercice clos le 31 décembre 2020			Exercice clos le 31 décembre 2019		
	Opérations brutes	Cessions	Opérations nettes	Opérations brutes	Cessions	Opérations nettes
- Constitution de la Provision Pour Participation Bénéficiaire	-	-	-	-	-	-
- Libération de la Provision Pour Participation Bénéficiaire	-	-	-	-	-	-
VARIATION DE LA PROVISION POUR PARTICIPATION BENEFAICIRE (EXPORT)	0	0	0	0	0	0
- Constitution de la Provision Pour Participation Bénéficiaire	2 250 109	1 379 625	870 484	1 947 178	1 194 838	752 341
- Libération de la Provision Pour Participation Bénéficiaire	1 947 178	1 194 838	752 341	1 526 897	938 089	588 808
VARIATION DE LA PROVISION POUR PARTICIPATION BENEFAICIRE (LOCAL)	-302 930	-184 788	-118 143	-420 281	-256 748	-163 533
TOTAL	-302 930	-184 788	-118 143	-420 281	-256 748	-163 533

NOTE 24 : FRAIS D'ACQUISITION, D'ADMINISTRATION ET AUTRES CHARGES

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
Frais d'Acquisition Interne et Externe	1 596 335	1 626 239
Frais d'Administration Interne et Externe	1 178 794	1 341 162
Autres charges techniques pour frais de gestion Interne et Externe	2 560 967	2 268 315
Dotation créances douteuses	659 730	-14 730
Autres charges techniques	167	588
TOTAL AUTRES CHARGES TECHNIQUES	3 220 864	2 254 173
Total des frais d'acquisition, d'administration et autres charges techniques (24-1)	5 995 993	5 221 574

**COMPAGNIE TUNISIENNE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EXTÉRIEUR
(COTUNACE)**

**NOTE 24-1 : FRAIS D'ACQUISITION, D'ADMINISTRATION ET AUTRES CHARGES
PAR NATURE**

Nature	TOTAL
Fournitures	103 055
Sous-traitance	64 825
Location	182 978
Entretiens et réparations	18 304
Primes d'assurance	54 079
Etudes recherches et documentation technique	325 238
Documentation générale et formation	9 097
Personnel extérieur à l'entreprise	102 458
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	291 171
Publicité, publications, relations publiques	377 748
Transports	41 749
Déplacements, missions, réceptions	5 913
Frais postaux et de télécommunications	65 480
Jetons de présence	96 875
Salaires et compléments de salaires	2 887 684
Congés payés	-24 898
Charges sociales légales	540 542
Autres charges sociales	169 350
Impôts et taxes	344 998
Dotations aux amortissements et aux provisions	834 597
Total charges techniques	6 491 242
Frais de gestion de sinistres	-495 249
TOTAL:	5 995 993

NOTE N°25 : COMMISSIONS REÇUES DES REASSUREURS

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
Commissions reçues des réassureurs :	707 617	941 523
- Sur primes commerciales cédées	707 617	941 523
Commissions sur primes cédées au FGRE	480 340	212 446
Commissions sur primes cédées au FGFEAE	22 730	39 244
TOTAL (EXPORT)	1 210 686	1 193 213
Commissions reçues des réassureurs (LOCAL)	1 016 662	1 480 139
TOTAL	2 227 348	2 673 352

NOTE N°26 : PRODUITS DES PLACEMENTS (ASSURANCE NON VIE)

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
Revenus des placements :	10 027 798	8 401 917
- Revenus des placements en comptes à terme et BTA	9 075 296	7 232 364
- Revenus des obligations et titres de créances négociables	362 857	314 547
- Revenus des actions et titres à revenus fixes	83 485	152 422
- Revenus des immeubles d'exploitation	181 940	173 277
- Revenus des immeubles hors exploitation	69 730	66 410
- Autres revenus de placements (depôts compte courant)	12 769	224 184
Sous total	9 786 077	8 163 203
- Gains de change	241 721	238 714
Reprises de provisions sur placements	206 533	
TOTAL	10 234 332	8 401 917

NOTE N°26-1 : VENTILATION DES CHARGES ET PRODUITS DES PLACEMENTS

	AU 31/12/2020
Revenus des placements immobiliers	251 671
Revenus des placements en comptes à termes	9 088 065
Revenus des obligations et titres de créances négociables	362 857
Revenus des actions et titres à revenus fixes	83 485
Autres revenus financiers	241 721
Reprises de corrections de valeur sur placements	206 533
TOTAL DES PRODUITS DES PLACEMENTS EN DT	10 234 332
Charges d'intérêts	448 652
Corrections de valeurs sur placements (dotations...)	1 776
Pertes provenant de la réalisation des placements	246 422
Autres frais financiers	
TOTAL DES CHARGES DES PLACEMENTS EN DT	696 850

NOTE N°27 : AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
Autres produits non techniques		
- STAR	26 535	13 397
- Assurance départ retraite	10 729	47 407
- Vente véhicule de service		33 698
- Récupération (CNAM et assurance voiture)	2 087	21 408
- Profit exceptionnel	9 116	34 586
- Autres	0	533
TOTAL	48 468	151 029
Apurement assurés créditeurs	1 495	130 420
Apurement soldes créditeurs		69 187
Reprise sur provision pour risque et charge	182 197	
TOTAL	232 160	350 636

NOTE N°28 : CHARGES DE PLACEMENTS

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt :	448 652	195 065
- Intérêts des dépôts des réassureurs	140 999	110 834
- Intérêts bancaires	307 653	84 230
Corrections de valeurs sur placements :	1 776	187 779
- Dotations aux amort. des immeubles de placement		
- Dotations aux provisions sur placements	1 776	187 779
Pertes provenant de la réalisation des placements :	246 422	655 356
- Pertes de change	246 422	655 356
TOTAL	696 850	1 038 199

NOTE N°29 : TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

	Exercice clos le 31 décembre 2020
Bénéfice comptable avant impôt	6 619 272
Réintégrations :	4 562 005
- Provision pour risques et charges	365 103
- Charge d'impôt (retenue à la source 35% comptes à terme)	3 128 502
- Provisions pour dépréciation des clients	295 079
- Provisions pour dépréciation des actions cotées	0
- Provisions pour dépréciation des actions non cotées	1 776
- Charges non déductibles de l'exercice :	220
- Pénalité de retard	0
- Retenues à la source supportées (non résidents)	220
- Taxes de voyages	60
- Pertes de change latentes de l'ex	77 197
- Gains de change latents ant	694 067
Déductions :	9 555 976
- Reprise pour risque et charge	0
- Produit de placement soumis à la retenue à la source 35%	8 938 578
- Reprises de provisions pour dépréciation des clients	0
- Reprises de provisions pour actions cotées	206 533
- Pertes de change latentes ant	214 564
- Gains de change latents de l'ex	77 007
- Revenus des valeurs mobilières (dividendes reçus)	83 485
- Revenus des dépôts en devises	35 809
Bénéfice fiscal avant imputation des provisions et déficits	1 625 301
Provisions depreciations des actions cotees en bourse	0
<i>Bénfice fiscal apres imputations des provisions</i>	1 625 301
Réinvestissements exonérés	
Bénéfice imposable	1 625 301
Impôt sur les sociétés 35%	568 855
CONTRIBUTION SOCIALE DE SOLIDARITE 3%	48 759
TAXE CONJONCTURELLE AU PROFIT DU BUDGET DE L'ETAT 2%	32 506

NOTE N°30 : NOTES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Notes 30.1.

L'engagement souscrit par la COTUNACE dans le cadre des contrats courants d'affaires est réparti selon qu'il s'agit d'un risque commercial ou d'un risque non commercial (risque politique) sur un acheteur privé ou d'un risque lié à un acheteur public. Le risque commercial est généralement couvert par la COTUNACE. Il peut être également co-assuré à titre exceptionnel avec le FGRE.

Il en découle un engagement théorique, correspondant à la somme des couvertures accordées par acheteur, et un engagement effectif correspondant à la somme des capitaux assurés (expéditions déclarées par les assurés et acceptées par la COTUNACE). Ce dernier est retenu comme étant l'engagement réel de la COTUNACE et s'ajoute, par conséquent, aux autres engagements hors bilan.

Les engagements réels sont déterminés compte tenu d'une période de garantie contractuelle de 180 jours ou d'une période plus courte en cas de disponibilité de l'information sur le règlement des acheteurs (cas du client Groupe Chimique Tunisien). Ainsi, les engagements présentés à la date de clôture de l'exercice pourraient être effectivement moins importants.

Dans l'évaluation de l'engagement souscrit au titre des CCA, il est tenu compte également des suspensions des garanties, dont la date d'effet est antérieure à la date de clôture de l'exercice.

Notes 30.2.

Comme pour les CCA, les engagements souscrits au titre des polices individuelles pour couvrir des risques commerciaux et non commerciaux ne sont pas cumulatifs. Il s'agit souvent de la même couverture et des mêmes expéditions. Dans ce cadre, l'engagement souscrit est quasi-définitif du moment qu'il s'agit généralement d'une opération ponctuelle d'exportation ou d'un contrat ferme dont la réalisation s'étale dans le temps.

Notes 30.3.

Les contrats CAMEX peuvent couvrir tout type de risque d'impayé (RC, RNC, AP). Les garanties accordées dans ce cadre couvrent généralement les risques liés à l'acheteur et complètent, parfois, les risques liés à l'assuré (risque de non performance et de non remboursement du crédit de préfinancement) couverts par des certificats de garantie sur le FGFEAE.

Notes 30.4.

L'engagement souscrit par la COTUNACE dans le cadre du cautionnement, est évalué sur la base des sommes garanties à la Douane, portées sur les certificats demeurant en vigueur au 31 décembre 2020.

Notes 30.5.

L'engagement souscrit par la COTUNACE au titre des cautions accordées dans le cadre du régime d'admission temporaire (ATA) est évalué, à la date de clôture, compte tenu d'une durée de validité de 33 mois, prévue par les contrats. Toutefois, le certificat de couverture émis peut prévoir une durée plus courte.

Notes 30.6.

L'engagement souscrit par la COTUNACE, au nom du FGFEAE, dans le cadre des certificats accordés aux banques pour garantir le remboursement des crédits à l'export octroyés à leurs clients exportateurs, est évalué en fonction du montant des dits crédits couverts par les certificats et non encore remboursés.

État récapitulatif des placements

Au 31/12/2020

59

	<u>Valeur</u>	<u>Valeur</u>	<u>Juste</u>	Plus ou moins-value latente:
	<u>brute:</u>	<u>nette:</u>	<u>valeur:</u>	
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	16 368 520,794	14 152 149,454	17 650 961,120	3 498 811,666
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	2 884 113,201	2 079 934,956	2 306 646,810	226 711,854
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe				
Autres parts d'OPCVM				
Obligations et autres titres à revenu fixe	10 101 632,700	10 101 632,700	10 139 172,700	37 540,000
Prêts hypothécaires	82 756,237	82 756,237	82 756,237	
Autres prêts et effets assimilés	55 107,673	55 107,673	55 107,673	
Dépôts auprès des entreprises cédantes	129 780 777,000	129 780 777,000	129 780 777,000	
Autres dépôts	1 613 870,257	1 613 870,257	1 613 870,257	
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes selon le même détail que ci-dessus				
Total	160 886 777,862	157 866 228,277	161 629 291,797	3 763 063,520
<i>Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques</i>	29 837 829,542	29 837 829,542	29 837 829,542	
<i>Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques</i>	0,000	0,000	0,000	

**Provisions pour sinistres à payer
Au 31/12/2020**

60

<u>Année d'inventaire:</u>	<u>Exercice de survenance</u>				
	<u>N-4:</u>	<u>N-3:</u>	<u>N-2:</u>	<u>N-1:</u>	<u>N:</u>
Inventaire N-2					
Règlements cumulés	1 182 130,537	2 215 493,853	0,000		
Provisions pour sinistres	1 423 234,331	4 255 483,469	7 554 844,945		
total charges des sinistres	2 605 364,868	6 470 977,322	7 554 844,945		
Primes acquises	10 838 916,059	12 134 046,637	14 884 326,830		
% sinistres / primes acquises	24,04%	53,33%	50,76%		

<u>Année d'inventaire:</u>	<u>Exercice de survenance</u>				
	<u>N-4:</u>	<u>N-3:</u>	<u>N-2:</u>	<u>N-1:</u>	<u>N:</u>
Inventaire N-1					
Règlements cumulés	1 264 940,785	3 215 204,912	1 733 934,152	0,000	
Provisions pour sinistres	1 124 002,532	2 319 700,063	5 419 247,655	5 573 481,247	
total charges des sinistres	2 388 943,317	5 534 904,975	7 153 181,807	5 573 481,247	
Primes acquises	10 838 916,059	12 134 046,637	14 884 326,830	15 617 266,358	
% sinistres / primes acquises	22,04%	45,61%	48,06%	35,69%	

<u>Année d'inventaire:</u>	<u>Exercice de survenance</u>				
	<u>N-4:</u>	<u>N-3:</u>	<u>N-2:</u>	<u>N-1:</u>	<u>N:</u>
Inventaire N					
Règlements cumulés	1 280 933,012	3 439 774,585	3 941 616,786	1 942 148,774	0,000
Provisions pour sinistres	1 281 819,270	2 892 625,236	3 975 060,094	7 958 028,781	3 110 238,228
total charges des sinistres	2 562 752,282	6 332 399,821	7 916 676,880	9 900 177,555	3 110 238,228
Primes acquises	10 838 916,059	12 134 046,637	14 884 326,830	15 617 266,358	12 699 734,091
% sinistres / primes acquises	23,64%	52,19%	53,19%	63,39%	24,49%

Ventilation des charges et des produits des placements

	revenus et frais financiers		Total:
	<u>concernant les placements dans des entreprises liées et avec lien de participations:</u>	<u>autres revenus et frais financiers:</u>	
1. Placements immobiliers			
1.1 Immeubles		251 671	251 671
1.2 Parts et actions de société immobilière			0
	0	251 671	251 671
2. Participations			
2.1 Titres émis par l'Etat ou jouissant de sa garantie			0
2.2 Emprunts obligataires		362 857	362 857
2.3 Actions de sociétés cotées en bourse			0
2.4 Parts et actions dans les OPCVM			0
2.5 Parts dans les SICAR et SICAF			0
2.6 Autres actions et valeurs mobilières		83 485	83 485
2.7 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		9 088 065	9 088 065
2.8 Contrats en unités de comptes			0
2.9. Autres		241 721	241 721
	0	9 776 128	9 776 128
3. Autres placements		206 533	206 533
4. Autres revenus et charges financiers (commissions, honoraires)			0
Total produits des placements	0	10 234 332	10 234 332
Intérêts		448 652	448 652
Frais externes		248 199	248 199
Autres frais			0
Total charges des placements	0	696 850	696 850

Résultat technique par catégorie d'assurance NON-VIE

Au 31/12/2020

	Crédit - Caution
Primes acquises	12 699 734,091
Primes émises	12 165 254,925
Variation des primes non acquises	-534 479,166
Charges de prestations	8 226 072,590
Prestations et frais payés	6 481 263,158
Charges des provisions pour prestations diverses	1 744 809,432
Solde de souscription	4 473 661,501
Frais d'acquisition	1 617 623,376
Autres charges de gestion nettes	3 490 611,060
Charges d'acquisition et de gestion nettes	5 108 234,436
Produits nets de placements	3 852 765,739
Participation aux résultats	302 930,340
Solde financier	3 549 835,399
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	8 520 027,746
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	4 572 578,762
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	2 451 528,253
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	184 787,507
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	2 227 347,760
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	916 214,536
Résultat technique	3 831 477,000
Informations complémentaires	
Provisions pour primes non acquises clôture	-2 239 672,622
Provisions pour primes non acquises ouverture	2 774 151,788
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	20 202 101,839
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	16 074 216,918
Autres provisions techniques clôture	7 396 055,081
Autres provisions techniques ouverture	9 476 200,230
A déduire :	
Provisions devenues exigibles	

Notes aux états financiers de l'exercice 2020

<p style="text-align: center;">RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CLOS AU 31/12/2020</p>
--

**Messieurs les actionnaires de la Compagnie Tunisienne
pour l'Assurance du Commerce Extérieur- COTUNACE**

I- Rapport sur l'audit financier :

1- Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée générale ordinaire réunie le 26 Avril 2018, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur - COTUNACE, arrêtés au 31 décembre 2020. Ces états financiers comprennent le bilan, l'état de résultat technique non vie, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie ainsi que les notes aux états financiers, y compris un résumé des principes et méthodes comptables les plus pertinents.

Ces états financiers, qui annexés au présent rapport, font apparaître un total du bilan de **220.659.507 dinars** un bénéfice net de **5.969.152 dinars**.

À notre avis, les états financiers ci-joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables tunisiennes.

2- Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3- Rapport annuel de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nous n'avons pas d'observations à signaler à cet égard.

4- Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables tunisiennes, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

5- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

1- Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 et l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne. Nos observations et nos recommandations afférentes aux procédures administratives, financières et comptables ont été présentées à la direction générale dans un rapport distinct.

Nous signalons que notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et présentation des états financiers n'a pas révélé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

2- Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas relevé ou pris connaissance de faits qui nous laissent à penser que la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société n'est pas effectuée en conformité avec la réglementation en vigueur.

Tunis Le 7 mai 2021

Le commissaire aux comptes

UNION AUDIT TUNISIE

Tijani Chaabane
Expert comptable-Associé

Abdellatif ABBES
Expert comptable- Gérant

**Messieurs les actionnaires de la Compagnie Tunisienne
pour l'Assurance du Commerce Extérieur- COTUNACE**

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE 2020

Messieurs,

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de **la Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur - COTUNACE**, et en application des dispositions des articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de s'assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 200 du code des sociétés commerciales, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations conclues en 2020

La direction générale ne nous a pas informés de l'existence de conventions ou opérations conclues en 2020 et rentrant dans le cadre des articles cités ci-dessus

B- Conventions et opérations conclues antérieurement à 2020

Un contrat de location a été signé en 2013, suivi de ses avenants en 2015, entre la COTUNACE et le Comité Général des Assurances « CGA ». En effet, parmi les représentants de l'Etat Tunisien dans le conseil d'administration de la COTUNACE figure le ministère des finances qui est représenté par un responsable du CGA.

La location concerne les parties suivantes de l'immeuble sis au 7 rue Elles à Montplaisir :

- Les 1er, 4ème et 5^ème étages à partir du 01 juillet 2015 pour un montant de loyer annuel de 43.500 dinars hors TVA (soit 10.875 D pour chaque trimestre) avec une augmentation annuelle de 5%.
- Un appartement au RDC à partir du 01 mai 2015 pour un montant de loyer annuel de 7.380 D hors TVA (soit 1.845 D pour chaque trimestre) avec une augmentation annuelle de 5%.

La direction générale ne nous a pas informés de l'existence de conventions ou opérations, rentrant dans le cadre des articles cités ci-dessus, conclues antérieurement et qui sont en cours en 2020 à l'exception du contrat de location signé avec le Comité Général des Assurances « CGA » et qui a été modifié en 2015 comme il est indiqué dans le paragraphe précédent.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

1- Les rémunérations et les avantages en nature octroyés au Président Directeur Général de la COTUNACE au titre de l'exercice 2020, conformément à la décision du conseil d'administration en date du 20 décembre 2013, se détaillent comme suit :

- Un salaire brut annuel de 109.298 DT (soit le salaire net mensuel est 5.500 D)
- Une voiture de fonction et une voiture à usage familial
- 500 litres de carburant par mois
- La prise en charge des frais téléphoniques
- Une prime annuelle fixée par le conseil d'administration. La prime de 2019 attribuée en 2020 a été fixée à un montant brut de 31.357 dinars (soit un montant net de 19.800 D).

2- Les membres du conseil d'administration perçoivent des jetons de présence. L'assemblée générale du 01 juillet 2020 a décidé de servir un montant net de 5.000 DT pour chaque membre. Les jetons de présence servis en 2020 totalisent un montant de 47.500 DT

3- Les membres du comité permanent d'audit perçoivent des jetons de présence selon les dispositions en vigueur relatives aux entreprises à participation publique et conformément aux décisions de l'assemblée générale du 01 juillet 2020 pour un montant net de 5.000 DT pour chaque membre. Les jetons de présence servis en 2020 totalisent un montant de 13.750 DT.

4- Les membres du comité des placements perçoivent des jetons de présence selon les dispositions en vigueur relatives aux entreprises à participation publique et conformément aux décisions de l'assemblée générale du 01 juillet 2020 pour un montant net de 5.000 DT pour chaque membre. Les jetons de présence servis en 2020 totalisent un montant de 10.000 DT.

Nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des articles cités ci-dessus à l'exception des opérations courantes conclues dans des conditions normales avec les sociétés de réassurance membres du conseil d'administration

Tunis Le 7 mai 2021
Le commissaire aux comptes

UNION AUDIT TUNISIE

Tijani Chaabane
Expert comptable-Associé

Abdellatif ABBES
Expert comptable- Gérant